

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1025-2014, 25 novembre 2014

CONCERNANT l'Antenne du Québec à Vancouver

ATTENDU QUE l'article 3.15 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) stipule que le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne peut notamment, avec l'approbation du gouvernement, établir des bureaux au Canada, à l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 513-92 du 8 avril 1992, le Bureau du Québec en Colombie-Britannique, à Vancouver, a été établi et qu'il y a lieu d'abroger ce décret, à compter du 1^{er} avril 2015;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le décret numéro 513-92 du 8 avril 1992 soit abrogé, à compter du 1^{er} avril 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62371

Gouvernement du Québec

Décret 1056-2014, 3 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Beauchesne comme sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Beauchesne, directeur général de l'écologie et de la conservation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II au traitement annuel de 151 447 \$ à compter du 5 janvier 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le

décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Patrick Beauchesne comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62419

Gouvernement du Québec

Décret 1057-2014, 3 décembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Dubé, sous-ministre adjoint par intérim au ministère du Tourisme, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II au traitement annuel de 139 185 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62420

Gouvernement du Québec

Décret 1058-2014, 3 décembre 2014

CONCERNANT monsieur Jacques Dupont, sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Dupont, sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 161 965 \$ à compter des présentes;